



## Appel à projets

### Développement d'une filière de production française de carburants aéronautiques durables

20 millions d'euros destinés aux entreprises pour des projets innovants

Appel à projets financé par l'État dans le cadre de la Stratégie d'accélération

« Produits biosourcés - Carburants durables »

Ouvert jusqu'au 29 avril 2022 à 15h

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20210726/carb-aero2021-154>



Direction régionale  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités

# Objectifs

## La stratégie d'accélération :

- > Favoriser le développement de biotechnologies industrielles et la fabrication de produits biosourcés
- > Favoriser la fabrication de carburants issus de ressources durables : biocarburants, carburants produits à partir d'énergie renouvelable
- > Renforcer la demande en produits biosourcés parallèlement au développement de l'offre

## Les projets attendus :

- > Travaux d'ingénierie nécessaires pour engager un projet dans la phase de décision d'investissement industriel
- > Construction d'unités de démonstration ou pilote
  - Contribution à la conception de nouvelles unités de production de biocarburants durables
  - Mise en œuvre de démonstrateurs de technologies de production de biocarburants avancés ou de carburants de synthèse durables



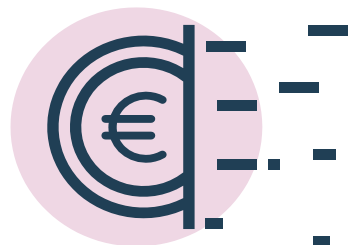
## Bénéficiaires

- TPE, PME, ETI, GE
- Possibilité de projet collaboratif

---

## Dépenses éligibles

- Salaires et charges
- Coûts de sous-traitance (30% maximum)
- Contribution aux amortissements
- Frais de mission, frais connexes
- Frais d'exploitation liés au projet (achats, consommables)
- Coûts d'investissements pour les petites entreprises





# Projets et modalités de soutien

---

## Projet d'ingénierie

- Le projet doit être porté par une entreprise
- Jusqu'à 5 partenaires avec 400k€ minimum de dépenses éligibles par partenaire
- Le budget du projet est au minimum de 2 M€

## Projet d'unité de démonstration ou pilote

- Le projet doit être porté par une entreprise
- Jusqu'à 5 partenaires avec 400k€ minimum de dépenses éligibles par partenaire
- Le budget du projet est au minimum de 10 M€

Modalités de soutien : l'aide apportée sera constituée d'une part de subvention et d'une part récupérable. Dans le cas général, la part de subvention sera de :

- 75% pour les projets majoritairement « recherche industrielle »
- 60% pour les projets majoritairement « développement expérimental »

---

## Critères de sélection

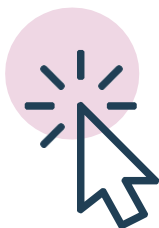
---



- Caractère innovant (innovation technologique, organisationnelle ou économique) et valeur ajoutée du projet
- Niveau de maturité préexistant et faisabilité technique du projet
- Montage du projet, pertinence du modèle d'affaires et plan de financement
- Réplicabilité de la solution
- Impacts socio-économiques du projet (enjeux sociaux, sociétaux et, le cas échéant, territoriaux)
- Performance environnementale, économique et sociale

# Comment déposer sa demande ?

---



- Les dossiers de candidature sont à déposer sur la plateforme de l'ADEME :  
<https://agirpourlatransition.ademe.fr/>
- Le lien vers le cahier des charges de l'appel à projets :  
<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20210726/carb-aero2021-154>
- L'ADEME est l'organisme instructeur du dispositif
- Sélection des projets par un comité technique national
- Date limite de dépôt : 29 avril 2022 à 15h

## Les contacts

### **ADEME**

aap.biocarb@ademe.fr

**DREETS Centre-Val de Loire**  
**Service économique de l'Etat en région**  
dreets-cvl.investir-lavenir@dreets.gouv.fr